

# #Saint-Germain-des-Prés sale? Les politiques de nettoiement urbain, xvie- xviiie siècles

Nicolas Lyon-Caen, Raphaël Morera

#### ▶ To cite this version:

Nicolas Lyon-Caen, Raphaël Morera. #Saint-Germain-des-Prés sale? Les politiques de nettoiement urbain, xvie- xviiie siècles. Bulletin de la société historique du VIe arrondissement de Paris, 2024, 2023 (36), pp.22-39. hal-04733388

# HAL Id: hal-04733388 https://hal.science/hal-04733388v1

Submitted on 12 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## #St-Germain des Prés sale ?

# Les politiques du nettoiement urbain, 16e-18e siècle.

Dans le Paris d'ancien régime, comme dans tous les univers d'avant l'industrialisation et l'avènement des sociétés de consommation de masse des 19e et 20e siècles, les déchets n'existent pour ainsi dire pas : les objets sont entretenus, réparés, les rebuts des processus productifs systématiquement réutilisés par d'autres producteurs. Chez les particuliers, les ordures sont rares : coquilles d'œufs, tessons de poterie, épluchures aussi parfois quand elles ne sont pas données aux animaux domestiques. À quoi il faut ajouter en ville la poussière, le crottin des chevaux, les « boues » diverses qui s'accumulent sur les pavés des rues au fil des passages et des précipitations. Il faut enfin compter avec les matières fécales humaines, stockées de longs mois durant dans les fosses d'aisance. Mais tous ces restes ne peuvent en réalité pas non plus être qualifiés de déchets à proprement parler : ils ont en effet vocation à rejoindre les champs pour y servir d'engrais, après un passage plus ou moins long par des voiries, des décharges assimilables à des composteurs géants. La gestion de cette évacuation et, de manière plus générale, de la salubrité publique constitue une préoccupation constante des diverses autorités qui ont voix au chapitre en matière de gestion des rues dans Paris : la municipalité, le tribunal du Châtelet, le Parlement, éventuellement aussi avant 1670 les justices seigneuriales, dont la plus considérable, celle de St-Germain-des-Prés<sup>1</sup>. Mais partout, les habitants y sont longtemps étroitement associés dans un cadre local, à la fois comme contribuables et percepteurs d'une taxe qui permet la rémunération des éboueurs, mais aussi comme commanditaires et superviseurs du travail de ces derniers. À partir de 1700 environ, l'emprise de la police royale organisée autour du Lieutenant général de police siégeant au Châtelet se fait cependant nettement plus forte, transformant cette gestion partagée en une simple administration<sup>2</sup>.

Le texte qui suit présentera donc une histoire du nettoiement de la capitale brossée à grands traits, en centrant le propos sur le faubourg St-Germain, lequel se révèle plutôt typique de l'histoire de Paris. Du moins est-il la preuve de la relative efficacité du système mis en place

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jean Nagle, « Présidial et justice seigneuriale au XVI<sup>e</sup> siècle. Le Châtelet contre Saint-Germain-des-Prés », *Cahiers du CRH*, 27, 2001, en ligne : https://doi.org/10.4000/ccrh.1153.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nicolas Lyon-Caen et Raphaël Morera, À vos poubelles citoyens. Environnement urbain, salubrité publique et investissement civique (Paris, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020. Seules seront ici indiquées en note les références ou éléments se rapportant à St-Germain-des-Prés.

#### N. Lyon-Caen, R. Morera, septembre 2023, fichier auteurs

qui digère sans trop de difficulté sa croissance remarquable, lui accordant une part croissante des ressources du nettoyage (voir annexe 1). Certes, le quartier présente une trajectoire assez spécifique qui le voit, de gros village d'environ 1 000 habitants au 13e siècle, devenir quartier aristocratique et conventuel au cours des deux premiers tiers du 17e siècle, fort de 30 à 50 000 âmes vers 1650, 65 000 en 17503. Sa chronologie recoupe néanmoins celle de l'histoire démographique parisienne dans son ensemble, marquée par une forte hausse entre 1600 et 1670<sup>4</sup>. Le qualificatif de faubourg est du reste peu pertinent pour le caractériser. Non seulement il est administrativement très tôt lié à la municipalité, mais encore suit-il le sort commun en matière de construction : il est le seul espace situé hors du périmètre de l'ancienne enceinte exempté de droit de la déclaration du 18 juillet 1724 limitant fortement les constructions dans les faubourgs (interdiction de construire de nouvelles maisons à porte cochère et de dépasser un étage) jusqu'à son abolition en 1765. Avec ces aristocrates s'installent une nombreuse domesticité ainsi qu'un artisanat, attiré par les exemptions conférées par l'abbaye. Et puis il existe une autre raison un peu moins attendue pour mettre l'accent sur St-Germain-des-Prés. Autour de 1700, les péripéties de la vie locale sont l'occasion d'un basculement politique d'ampleur, d'une forme de participation collective vers une affirmation de l'administration policière.

## Aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, un quartier parmi d'autres

Au 16<sup>e</sup> siècle, le nettoiement de la ville s'organise autour de la dizaine, la plus petite division du territoire municipal. On en compte une bonne centaine<sup>5</sup>. Plus prosaïquement, on peut considérer que cette division du travail s'effectue en fonction des rues principales et de leurs alentours. La structuration remonte sans doute à François I<sup>er</sup>. Du moins est-ce sous son règne, en 1522, qu'est promulguée la première obligation générale de s'acquitter d'une taxe et de descendre ses poubelles – les « paniers » – au pied des immeubles pour que les éboueurs les emmènent. Le tout s'opère alors sous l'autorité assez lointaine du Châtelet. Lors d'assemblées régulières (annuelles en principe) des résidants, principaux locataires et propriétaires occupants,

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dominique Leborgne, *Saint-Germain-des-Prés et son faubourg*, Paris, Parigramme, 2005. Voir aussi pour l'un des principaux personnages du quartier: Maarten Ultee, *The Abbey of St. Germain des Prés in the seventeenth century*, New Haven/London, Yale University Press, 1981.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Jean-Noel Biraben et Didier Blanchet, « Essai sur le mouvement de la population de Paris et de ses environs depuis le XVI<sup>e</sup> siècle », *Population*, 1998 (1-2), p. 215-248.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Robert Descimon et Jean Nagle, « Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XVII<sup>e</sup> siècle, évolution d'un espace plurifonctionnel », *Annales, ESC*, 34 (5) 1979, p. 956-983.

#### N. Lyon-Caen, R. Morera, septembre 2023, fichier auteurs

tenues en présence d'un commissaire au Châtelet qui sert de greffier, est assignée à chaque maison une contribution, la « taxe des boues », soit la taxe des ordures ménagères de notre langue contemporaine. Tous les bâtiments en sont normalement redevables, sauf les couvents des ordres mendiants, les églises et, progressivement, les « hôtels » des commissaires au Châtelet. La taxe des boues est calculée en fonction de critères qui restent assez largement tacites : le « toisée » de la façade (sa longueur), la quantité d'ordures produite, voire la « classe » de l'immeuble, selon une typologie que la municipalité proposera parfois au  $17^{\rm e}$  siècle. Ces assemblées d'habitants élisent en outre aussi des commissaires pour être dépositaires des registres de la taxe qu'ils sont aussi chargés de collecter. On leur confie enfin le soin de passer des marchés devant notaire avec des éboueurs et de les payer.

En règle générale, les acteurs de ces comités de quartier sont des marchands et des artisans, les magistrats et les nobles paraissant trouver ces tâches indignes d'eux. En face, les principaux contractants sont des voituriers par terre. Possédant quelques chevaux et une poignée de véhicules, des « tombereaux » à deux chevaux manipulés par deux ou trois hommes, ils sont nombreux dans le faubourg St-Germain où l'espace ne manque guère encore. Le 26 décembre 1551 Pierre Beaugrand, un voiturier par terre demeurant dans la « grande rue » du faubourg, près de la Croix-Rouge (actuelle place Michel Debré), s'engage envers un charpentier et un pelletier « commis par justice » à nettoyer les rues Neuves et du Petit Lion chaque samedi sur le pied de 16 lt (livres tournois) par an<sup>6</sup>. Les sommes sont modestes, dépassant rarement une ou deux centaines de livres. En 1604, la rue du Four est cependant attribuée moyennant 260 lt cette fois à Nicolas Buchet, autre voiturier par un marchand de vin et un marchand de chevaux. Buchet s'engage aussi à nettoyer la rue de Bussy à raison de 3 lt par jour de travail<sup>7</sup>. Nombre de voituriers du faubourg nettoient même d'autres quartiers de la rive gauche, comme la place Maubert ou la rue St-Jacques<sup>8</sup>. Signalons au passage que la justice seigneuriale de St-Germain intervient à l'occasion, dans le volant répressif notamment. Le 15 juillet 1550, elle emprisonne Charles Bonvoisin, serviteur de Pierre Godefroy, un « tomberier » du quartier, en l'accusant du déchargement illicite d'un tombereau de boues sur le quai au bord de l'eau<sup>9</sup>. Mais elle ne semble pas vraiment s'ingérer dans les assemblées.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Arch. nat., MC/ET/C/40, 26 décembre 1551.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Arch. nat., MC/ET/CXXII/1553, f. XXIIII, 6 décembre 1604.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Arch. nat., MC/ET/XXXIII/13, f. 102, 11 janvier 1529, marché entre Blanot Beauvalet, voiturier par terre à St-Germain-des-Prés, et les commissaires pour la vidange des boues et immondices de la rue St-Jacques, de la place Maubert et de leurs dépendances, de noël 1528 à noël 1529, moyennant 300 lt; Arch. nat., MC/ET/XVIII/10, 22 août 1648, acte évoquant Claude Simonnet entrepreneur du nettoiement du quartier de la place Maubert, demeurant rue de Sèvre, paroisse St-Sulpice.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Arch. nat, Z/2/3394, n°736, écrou du 16 juillet 1550, 16 juillet (cité d'après l'édition de l'inventaire de Michèle Bimbenet-Privat dans la Salle des inventaires virtuelle).

Après la désorganisation due aux guerres civiles de la seconde moitié du 16e siècle, le retour à l'ordre se déroule à travers une phase de privatisation-financiarisation du nettoyage de la Ville qui dure jusque vers 1640. Un entrepreneur – plus ou moins capable – contracte avec la monarchie et s'engage à nettoyer l'ensemble de la ville en échange d'un revenu assis sur les entrées fiscales de Paris (les octrois sur le vin le plus souvent). Les divers directeurs du nettoiement ont donc une double casquette de logisticien et d'affairiste. Cette révolution organisationnelle qui donne un coup de pouce aux financiers proches du pouvoir et de Sully se solde néanmoins souvent par des échecs et des faillites, sans changer cependant la donne quant à la réalité du travail sur le terrain. Lors de la déroute en 1617-1618 d'un de ces entrepreneurs généraux, un dénommé Hérail, on compte au moins 3 voituriers par terre issus du faubourg St-Germain parmi ses créanciers. Mais le fonctionnement de ce système semble mécontenter tout le monde. Une grande enquête commanditée en 1636 sans doute par le Parlement et le Lieutenant civil au Châtelet, permet de décrire une situation apocalyptique et d'argumenter en faveur du retour à la cotisation directe, effectif en 1639. Dans la foulée, les années 1640 voient le retour à un système cogéré par les habitants mais avec deux changements majeurs par rapport au 16<sup>e</sup> siècle : le cadre est cette fois-ci le quartier et les instances se font bien plus homogènes et normées. Un système d'assemblées régulières et de responsables élus ou cooptés est mis en place, désignés comme des « directeurs de quartiers ». Les assemblées des boues prennent dès lors place au sein d'un univers de sociabilités locales intenses qui inclut aussi la milice urbaine et les fabriques de paroissiales.

Ce changement de cadre va de pair avec un élargissement vers le haut de l'échelle sociale des individus investis dans ces tâches collectives. Comme pour toutes les charges de « représentation » civique dans la ville, les femmes en sont exclues ; mais elles sont en revanche contribuables quand elles sont chefs de feu... Y participent désormais de grands magistrats, des avocats, des médecins qui rejoignent marchands et quelques artisans importants. En 1687, les directeurs de St-Germain-des-Prés sont par exemple le premier avocat général au Parlement (Denis Talon), un conseiller au Châtelet, un procureur au Parlement, un chirurgien ordinaire du roi et un peintre ordinaire du roi professeur à l'Académie (Nicolas de Plattemontagne)<sup>10</sup>. Se mêlent ainsi divers groupes des élites parisiennes, bien que chacun se voit attribuer une tâche spécifique, en particulier les artisans, souvent confinés à la collecte fiscale. Leurs responsabilités ne sont cependant pas négligeables : les montants à collecter pour financer les marchés s'élèvent désormais à plusieurs milliers de livres. Dans les années 1640, pour St-

-

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Arch. nat., MC/ET/XLIV/93, 5 avril 1687, marché pour les lanternes.

Germain-des-Prés, c'est 8 400 lt qu'il faut verser aux éboueurs, une somme équivalente aux 8 000 lt du quartier de la place Maubert et de son imposant marché. Tout cela suppose de gérer une conséquente paperasserie soutenant des procédures d'imposition (tenir des rôles, adresser des avis, donner des quittances), de planification (itinéraires et jours de passage selon les rues, ill. 1) et de contrôle, l'éboueur devant rapporter des certificats de service fait signés des responsables locaux pour se faire payer par le trésorier. L'usage de formulaires imprimés semble du reste devenu ordinaire. Sans doute moins expérimentés que les quartiers centraux en la matière, les notables du faubourg préfèrent cependant en 1657 affermer pour un temps la perception de la taxe des boues à un particulier (leur homme à tout faire probablement)<sup>11</sup>. De sorte que les éboueurs changent également de dimension : les voituriers ont les reins plus solides, atteignant parfois la vingtaine de chevaux, qu'ils utilisent du reste aussi pour le transport de marchandises ou de bagages ; et apparaissent également à leurs côtés des « laboureurs » de banlieue amenés prendre une place centrale par la suite comme on verra.

À la fin du 17<sup>e</sup> siècle, ces institutions sont donc des institutions aux activités conséquentes : St-Germain-des-Prés dépense annuellement sur la période 1695-1698 autour de 31 000 lt. Les contrats pour les boues supposent en effet la mise en œuvre de 12 tombereaux par jour pendant les 5 mois d'hiver et 8 le reste de l'année, pour un montant moyen calculée à 1 800 lt le tombereau. L'éboueur touche 17 000 lt, le double de sa rémunération de 1657. Le reste du budget sert à payer l'éclairage des rues, systématisé et uniformisé depuis les débuts du règne personnel de Louis XIV. L'entrepreneur qui fournit les chandelles de suif perçoit 11 100 lt pour près de 26 000 livres de chandelles allumées pendant 163 jours dans 625 lanternes. Le nombre de ces dernières croît rapidement : 587 en 1687, près de 730 en 1702, et le vitrier chargé de leur entretien perçoit alors 2 100 lt, à raison de 2,5 lt par lanterne<sup>12</sup>. C'est que la gestion des feux et lueurs publiques qui constituaient des marchés parallèles mais séparés depuis la deuxième moitié du 16<sup>e</sup> siècle et reposaient sur ce même principe d'élection par dizaine des responsables, a été intégrée dans l'organisation des directions de quartier, en dépit de l'insistante rhétorique de la toute puissance royale qui accompagne le déploiement des nouvelles lanternes. Dans le même sens, au fil de ce demi-siècle, se produit une transformation moins remarquée mais tout aussi fondamentale du mode de calcul de la taxe. Alors qu'à sa recréation dans les années 1640 elle semble bien encore s'appuyer sur le toisé et le prestige des bâtiments, à la fin du siècle la

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Arch. nat., MC/ET/LXX/155, 27 juin 1657, bail pour 3 ans à Léon Dumesnil, rue Neuve près de la porte Dauphine, de la recette de la taxe des boues du quartier. Dumesnil est chargé d'établir un bureau fixe, d'imprimer les avertissements et d'assigner en justice les mauvais payeurs, le tout pour 8 400 lt par an. Il fournit la caution d'un apothicaire du quartier.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Bnf, ms fr. 21684, f. 18-22.

taxe renvoie plus nettement au revenu immobilier, soit réel car établi selon les baux, soit théorique pour les propriétaires qui occupent eux-mêmes leur maison.

### Un territoire clef des transformations à l'aube du 18<sup>e</sup> siècle

Le faubourg St-Germain est un quartier emblématique des transformations de la salubrité publique sous Louis XIV puis au cours du 18<sup>e</sup> siècle. Celles-ci se caractérisent avant tout par la prise en main de ce secteur par les services de la Lieutenance générale de police, une création institutionnelle des environs de 1670, puis par la concentration et le regroupement des différents marchés de service. Elles participent ainsi de la « métropolisation » de la gestion de la capitale, pensée désormais comme un cadre unifié et non plus comme la somme de multiples espaces plus ou moins indépendants<sup>13</sup>. Soit dit au passage, ce changement tarit presque complètement les sources contractuelles du notariat et, du fait de la disparition des archives de la Lieutenance générale à la Révolution, laisse l'historien souvent sur sa faim....

La première étape de prise en main police passe par la réorganisation des découpages spatiaux : des nouveaux quartiers rattachés au Châtelet sont prévus par un édit de décembre 1701 pour simplifier notamment la gestion des boues et mieux répartir les commissaires enquêteurs-examinateurs dans l'espace, chaque quartier s'en voyant attribuer deux 14. Les seize quartiers traditionnels de la ville gardent cependant toute leur pertinence comme ressorts fiscaux. Celui de St-Germain constitue un cas un peu à part puisque pour tenir compte de son importance nouvelle, il éclate en deux entités distinctes : St-Germain à proprement parler et le Luxembourg. Cette réorganisation est suivie dès 1704, cette fois pour des raisons purement financières, la monarchie ayant besoin d'argent pour la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713), du rachat de la taxe des boues et lanternes : les Parisiens sont contraints (ou presque) de s'acquitter en une seule fois de 16 années d'imposition contre la promesse d'en être déchargés à l'avenir, le roi prenant à sa charge l'intégralité des frais du nettoiement et de l'éclairage. De fait, c'est par la suite le ou les trésoriers généraux des deniers de police qui verseront leur rémunération aux entrepreneurs, leurs caisses étant abondées par des versements du receveur général des finances de Paris qui centralise lui le paiement des impositions royales.

<sup>13</sup> Vincent Milliot, « L'admirable police ». Tenir Paris au Siècle des Lumières, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Sur le rapport de la police à l'espace, voir Nicolas Vidoni, *La police des Lumières, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2018.

Ce brusque changement sera quasi définitif, la monarchie ne parvenant pas vraiment à rétablir l'imposition par la suite. Ce rachat forcé a presque immédiatement une conséquence fiscale inattendue. La mainmise de l'administration royale sur les listes d'immeubles et de contribuables permet de percevoir efficacement la toute nouvelle imposition du dixième des revenus immobiliers, créé pour tous les sujets en 1710. Parfois compliquée et hasardeuse en province, l'établissement de cette contribution ne soulève en fait aucun problème sérieux dans la capitale. Or dans cet engrenage fatal, le quartier de St-Germain-des-Prés porte sans doute une responsabilité importante. Il est en effet probable que ce soit le difficile règlement de la faillite de la fabrique de St-Sulpice qui ait fait remonter à la lumière l'existence de cette information de nature patrimoniale. Le chantier de la nouvelle église du faubourg commencé en 1646, connait de sérieux problèmes de financement dès les années 1670<sup>15</sup>. Les dettes accumulées par la fabrique atteignent en 1688 la somme considérable d'un million de livres, alors que son patrimoine (quelques rentes et maisons) vaut moins de 150 000 lt. L'intervention de la monarchie, qui souhaite éviter la peu glorieuse mise en liquidation de la fabrique par ses créanciers, impose une solution originale : taxer les propriétaires fonciers du quartier - par chance la circonscription ecclésiastique recoupe assez exactement le découpage municipal et policier – en utilisant pour cela les rôles de la taxe des boues et lanternes. Entre 1688 et 1710, ces registres voués à une utilisation locale et à une disparition régulière auront donc été rassemblées sous l'œil intéressé de la monarchie et manipulés pour imposer non plus la résidence mais la propriété<sup>16</sup>.

La modification des modalités de financement du système provoque presque instantanément la disparition des directions de quartiers. Les notables, et tout spécialement les magistrats, refusent d'une part de passer sous l'autorité plus étroite de la police du Châtelet, et fustigent d'autre part la disparition de la responsabilité financière bénévole des directeurs vis-à-vis de leurs « mandants », une charge honorable. Ils craignent d'être remplacés par de vulgaires « traitants » qui prendront bien sûr leur rémunération au passage. Le retrait des notables fait que les quartiers perdent leur caractère politique pour devenir de simples circonscriptions administratives. Cet évanouissement n'était sans doute pas totalement anticipé, ni même souhaité par la police qui se trouve dès lors surchargée de travail : commissaires et inspecteurs (créés en 1704) héritent

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Mathieu Lours, Saint-Sulpice. L'église du grand siècle, Paris, Picard, 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Nicolas Lyon-Caen, « Combien vaut Paris ? La monarchie, les loyers et les boues de la capitale à l'époque moderne », *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, 2014 (2018), 552, p. 179-198.

en effet de la surveillance du service des éboueurs et des allumeurs, alors même que la monarchie souhaitait accroitre leurs tâches de maintien de l'ordre et de sûreté. Le seul élément subsistant de l'ancienne « démocratie locale » sont les élections des bourgeois commis à l'allumage des lanternes, une procédure que le Lieutenant général cherche à maintenir vivante le plus longtemps possible. Opéré rue par rue (ou dizaine par dizaine selon le point de vue), ce vote désigne un responsable du stockage des chandelles et de leur installation (il faut abaisser le câble de suspension qui les raccorde aux murs des immeubles) dans les lampes les soirs d'éclairage. Mais cette charge tendant à devenir un fardeau jugé pénible et coûteux, les responsables devant recourir à ses domestiques ou rémunérer des gagne-deniers, les élus sont nombreux à décliner et les tribunaux amenés à se prononcer régulièrement sur les exemptions effectives. En 1750-1751, un horloger du roi servant auprès du Dauphin refuse son élection comme responsable pour la rue des Fossés St-Germain (ou de la Comédie) et se fait reconnaître une dispense en vertu de ses obligations de service. On voit le retournement d'attitude par rapport à 1687, quand un chirurgien et un peintre du roi ne voyaient pas de difficulté à être directeurs de quartier ; même l'épicier désigné par le commissaire pour le remplacer attaque la procédure en justice et la cause remonte jusqu'au Parlement<sup>17</sup>.

La Lieutenance générale se voit donc *de facto* contrainte de s'occuper elle-même de trouver les éboueurs et de les rémunérer. Elle organise ainsi des enchères au rabais centralisées pour les marchés de boues et de fourniture de lanternes. Dans un second temps, elle s'efforce aussi de simplifier cette organisation en regroupant les différents marchés conclus jusque-là quartier par quartier. Le mouvement commence par la fourniture des chandelles, au détriment sans doute des modestes chandeliers et vitriers de quartier. Puis, apparaît après 1750 un responsable unique pour toutes les boues de la capitale, un dénommé Pierre Outrequin paré du titre ronflant de « directeur des embellissements de Paris »; cette désignation sera suivie par celle d'un responsable de l'illumination, emportant avec elle les dernières élections des responsables de l'allumages. La solution trouvée est à mi-chemin entre une délégation de service publique à un entrepreneur privé (en droit, il s'agit bien d'un contrat entre la Lieutenance et un particulier) et la création d'une direction administrative, les responsables de ces secteurs ne disposant en fait que d'une marge de manœuvre très limitée vis à vis de la police. Le mouvement atteint même

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> BnF, F-21149 (74) Arrêt de parlement rendu sur l'appel de Louis-François Dauphin marchand épicier à Paris, d'une sentence rendue en la chambre de police du Chatelet de Paris le 21 août 1750 par laquelle il aurait été obligé d'accepter dans les 24 heures la commission d'allumeur de lanternes publiques de la rue des Fossés Saint-Germain des prés. ; en ligne : gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86119808.

le nettoyage des fosses d'aisance, deux compagnies privées se voyant accorder dans les années 1770 des privilèges qui dépossèdent les anciens maîtres vidangeurs.

#### Acteurs et lieux du nettoiement

Si au cours de la décennie 1700-1710 tout a changé au sommet, l'administration royale ayant fait main basse, mais peut-être pas tout à fait volontairement, sur les compétences et prérogatives des « citoyens », sur le terrain cela ne change en revanche à peu près rien à la situation concrète des éboueurs. Depuis le milieu du 17e siècle et le passage à des marchés plus conséquents, on note la présence soit de gros voituriers, plutôt minoritaires, soit d'individus qualifiés de « laboureurs ». Mais derrière la variabilité du terme utilisé par les marchés, ce qui compte, c'est la possession d'un nombre conséquent de chevaux, une dizaine pour le moins et de trois ou quatre tombereaux, dont la contenance est uniformisée depuis les années Colbert, sans oublier la capacité à recruter des bras et des animaux supplémentaires en cas de besoin (en hiver notamment lorsqu'il faut enlever les glaces). Cependant, le cas de St-Germain se singularise un peu parce que marqué par la résilience d'acteurs autochtones qui parviennent à maintenir leurs positions. Ils résistent ainsi efficacement à l'offensive d'une sorte de « clan » d'éboueurs issu du nord-est parisien (autour de La Chapelle et des environs de la grande voirie de Montfaucon) qui est parvenu à faire main-basse sur une part importante des marchés de boues. Cela tient sans doute au fait que le quartier de St-Germain (et du Luxembourg donc) conserve un caractère rural évident à ses marges, à même de permettre aux éboueurs de trouver des prés pour leurs chevaux à la belle saison, voire une marre pour y laver leur charrette. Par ailleurs, il faut se garder d'opposer trop nettement laboureurs et professionnels du transport. Claude Pigalle qui, installé rue de Sèvres, tient le quartier de St-Germain en 1703, est en réalité le fils d'un couple de voituriers de la rue de la Mortellerie, en plein cœur de Paris<sup>18</sup>.

Dans les années 1640-1650, le nettoyage du faubourg est assuré par un dénommé Jacques Villot attesté de 1638 à 1657, un individu qualifié tantôt de voiturier par terre tantôt de laboureur et demeurant rue des Vieilles tuileries<sup>19</sup>; en vérité, son inventaire après décès dressé en 1660 ne révèle la présence que d'une unique charrue mais d'au moins 8 chevaux qui font dans le transport de charges diverses. Au jour de sa mort, un de ses véhicules est parti à la campagne

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Arch. nat., MC/ET/I/223, 8 octobre 1703, inventaire après décès de Claude Pigalle, entrepreneur du nettoiement. <sup>19</sup> Il apparaît dans les marchés de boues en 1638 (Arch. nat., MC/ET/XVIII/253, f. 236-239, 14 août), 1643 (Arch. nat., MC/ET/LXI, 199, 20 mai), 1644, 1656, 1657 (Arch. nat., MC/ET/LXX/155, 27 juin 1657).

en emportant les bagages de Mlle d'Orléans<sup>20</sup>. Villot fut un temps associé à un de ses voisins fabricant de tuiles, ainsi qu'à un autre voiturier de St-Germain. Sa belle signature manifeste son appartenance à une petite bourgeoisie rurale et locale constituée de familles associant les travaux agricoles au sens strict à une multitude de tâches annexes, souvent liées au transport. Par les Pochet, Jacques Villot est notamment allié à des brasseurs, lesquels disposent de véhicules car il faut porter rapidement les bières auprès de la clientèle, la boisson ne se conservant pas. Il est aussi apparenté à des chandeliers, dont André Pochet, attributaire de la fourniture des chandelles du quartier en 1687, marché qu'il sous-traite ensuite en partie à ses confrères<sup>21</sup>. Avec le temps et l'urbanisation, les lieux d'installation de ces laboureurs-éboueurs sont de plus en plus éloignés. Vers 1740, on trouve ainsi le fermier de la ferme Ste-Anne au Petit-Gentilly. Est néanmoins associé à ce local un voiturier de la rive droite, Henri Loiseau, installé au faubourg St-Laurent.

Les localisations des éboueurs du faubourg s'expliquent par la disponibilité du foncier et la proximité des voiries, les lieux de stockage des boues, ordures et vidanges, l'idéal étant de s'implanter à une distance raisonnable tant de celles-ci que du quartier de travail, puisqu'un tombereau effectue plusieurs aller-retours dans la journée. Depuis le 17<sup>e</sup> siècle, chaque quartier s'est vu assigné une voirie spécifique, mais leur géographie est assez mouvante. Équipement rural destiné à fournir en engrais les paysans, elles constituent dans le même temps un remarquable vecteur d'urbanisation puisque leur bon fonctionnement suppose le pavage des voies d'accès afin de permettre le va-et-vient des véhicules. L'éloignement régulier de leur implantation est donc sensible, entrainant mécaniquement celui des domiciles des éboueurs. Dans le faubourg, l'ancienne déchetterie des bouchers du 15<sup>e</sup> siècle est remplacée par la rue des Quatre Vents après 1500; en 1540, la voirie aux chevaux, située près de l'actuelle rue de Verneuil, disparait sous les nouvelles constructions et en 1634, c'est la voirie inaugurée en 1516 vers l'actuelle rue de Luynes qui s'évanouit<sup>22</sup>. Entre alors en service la voirie dite de Sèvres, établie au coin des actuelles rues Oudinot et Rousselet, une parcelle aujourd'hui occupée par la clinique St-Jean de Dieu. Mais après une vaste réorganisation générale confiée à Outrequin et réalisée entre 1758 et 1763, elle est reportée au-delà des barrières fiscales, non loin du couvent de l'Enfant-Jésus, au début de la rue des Fourneaux (actuelle rue Falguière, approximativement à l'emplacement du musée Bourdelle et de la Villa Gabriel). Le site, indiquée dès le plan de

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Arch. nat., MC/ET/LXX/167, 26 octobre 1660 inventaire après décès de Jacques Villot.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Arch. nat., MC/XLIV/ET/93, 12 avril 1687, marché. Pochet s'engage pour 23 milliers de chandelles au moins. <sup>22</sup> Adolphe Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, Imprimerie nationale, t. III, *Région du bourg Saint-Germain*, 1876, p. 330 et IV, *Région du faubourg Saint-Germain*, 1882, p. 37 et 204-205.

Deharme de 1763 (ill.2), était toutefois déjà utilisé auparavant<sup>23</sup>. Une autre voirie ouvre au Petit Montrouge, au bord de la route d'Orléans et peut-être encore une autre au Gros Caillou par la suite, mais la chose n'est pas claire.

La fixation d'une voirie spécialement dédiée aux matières fécales sur le site dit de l'Enfant Jésus ou de Vaugirard (outre celle plus connue de Montfaucon situé aux Buttes-Chaumont) attire des vidangeurs de fosses d'aisance. Leurs localisations au 17e siècle ne laissait pas deviner leur présence à cet emplacement. En revanche, après 1750, la communauté professionnelle entretient sur place un petit bureau, repris par les deux compagnies à privilèges à partir des années 1770. Philippe Cagni un maitre vidangeur s'est par exemple installé sur un vaste de terrain de 660 toises donnant sur le chemin d'accès. Il y demeure même après son expropriation par une compagnie privée vers 1780. Cagni continue en effet à vidanger des fosses d'aisances, probablement comme sous-traitant de la compagnie, tout en acceptant aussi le transport de gravats pour les maçons et l'élevage de vaches laitières<sup>24</sup>. La Révolution, qui supprime les monopoles des compagnies privées et tend à concevoir le travail de nettoyage comme une ressource pour les pauvres méritants (selon un schéma récurrent durant l'époque moderne), ramène ponctuellement au premier plan ces modestes acteurs locaux : en 1793, le Gros Caillou, subdivision de St-Germain, est nettoyé par le fils d'un autre nourrisseur de bestiaux installé tout près.

La résilience du monde des éboueurs à travers les multiples réformes du mode de gestion des boues témoigne de la vigueur maintenu d'un lien entre la capitale et ses banlieues rurales. Elle renvoie aussi à la préférence donnée au transport des déchets par voie de terre, en dépit des célèbres embarras de circulation des véhicules dans les rues de Paris, difficultés engendrées en partie du reste par la présence quasi quotidienne des tombereaux sur le pavé. Mais cette situation n'est guère imputable à une mauvaise organisation ou à des capacités techniques limitées. Bien plutôt, il s'agit pour les autorités politiques sur ce point unanimes de préserver la qualité de l'eau de la Seine, laquelle désaltère les Parisiens et blanchit leur linge, en limitant au maximum le passage de produits polluants sur le fleuve. Même dans un monde qui génère bien moins de déchets qu'aujourd'hui, organiser le nettoiement n'est donc pas une mince affaire. Si la complexité logistique le justifie largement, il faut aussi compter avec l'intégration des

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Arch. nat., Z/1j/997, 26 octobre 1775, procès-verbal bornage au cul-de-sac de la barrière de Vaugirard, en limite de la voirie de l'Enfant Jésus, au lieu-dit les Fourneaux ou « le dessus de la voirie », tenant d'un côté à la communauté des vidangeurs et aboutissant à la voirie. L'acte cite une vente de décembre 1752 où il est déjà question d'une parcelle « au-dessus de la voirie ».

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Arch. nat., MC/ET/LXV/502, 18 avril 1791, inventaire après décès de Philippe Cagny. Il conserve 6 cuves à vidanges cerclés de fer montées sur train de voiture, 80 tinettes à vidanges et 5 tombereaux.

### N. Lyon-Caen, R. Morera, septembre 2023, fichier auteurs

responsabilités dans ce domaine au sein des *curus honorum* des charges civiques des Parisiens. Si certains changements sont vraisemblablement imputables à des exigences pratiques, tel que le passage de la dizaine au quartier dans une ville dont la population a pratiquement doublé en un demi-siècle, d'autres renvoient à des enjeux purement politiques ou fiscaux. Ils n'en sont pas moins déterminants pour l'histoire du nettoiement et, plus largement, de l'environnement urbain.

Nicolas Lyon-Caen (Institut d'histoire moderne et contemporaine, CNRS/ENS/Paris 1)

Raphaël Morera (Centre de recherches historiques, CNRS/EHESS)

## Annexes

## 1. Part du faubourg St-Germain dans le budget général des boues (recettes ou dépenses)

Date	St-Germain	Luxembourg	Total	Part du faubourg	source
1625	5200			7,4%	BnF, ms fr. 21 684 (Delamare), f. 395
1645	9138			8,6%	Arch. nat., MC/ET/LIX/103, avril-juin 1645, série de marchés et BHVP, ms 3413, f. 7, état au vrai des dépenses
1666	12600			10%	BnF, ms fr. 21 684 (Delamare), f. 460
1699	29314			11,6%	BnF, ms fr. 21 684 (Delamare), f. 18-22
1704	19500	18000	37500	12,5%	BnF, ms Joly de Fleury 1319, f. 40v-41
1724	29946	22882	52828	21% (?)	BnF, Fol-Z-Le Senne 631, comptes des deniers de police pour 1724
1743	1158910 + 1299450	1501350	4807516	18,5%	BnF, Ars. ms 10281, E7-2-1, état des maisons assujetties au 10e et de celles qui en sont exemptes avec leurs revenus

## 2. Chronologie discontinue des éboueurs du faubourg St-Germain

date	St-Germain	Luxembourg
1643- 1660	Jean Pochet, md laboureur, rue des Vieilles Tuileries	-
1703	Claude Pigalle, rue de Sèvres	-
1720		Louis Cottin
1736- 1738	Henri Loiseau, voiturier, faubourg St-Laurent, et Jean Dubois,	Jacques Auguste Guedon, fermier, ferme St-Anne, Petit-Gentilly et Jean Chevalier
1739- 1742	Jean Dubois et Henri Loiseau, voiturier fbg St- Laurent	Jacques-Auguste Guedon et Jean Chevalier
1743- 1748	Jean Dubois et Marie-Anne Gilbert, ve d'Henri Loiseau	Jacques-Auguste Guedon et Joseph Labrosse
1777		Michel Delalande, voiturier, rue du Petit-Vaugirard
1793	Ballet et Chenu, rue des Fourneaux	Ducroc

## Illustrations

- Ill. 1 : Calendrier imprimé du nettoiement des rues du faubourg St-Germain en 1642, inséré dans le contrat du nettoiement du quartier (Arch. Nat., MC/LXI/199, 20 mai 1643), © Arch. Nat./auteurs
- Ill. 2 : La voirie de l'Enfant Jésus sur plan dit de Deharme (1763), © Wikimedia commons